la cgt
Territoriaux de Châtellerault

PETITION
pour la non application du jour de carence

Les agents de la ville, de la CAGC, du CCAS , estiment que le rétablissement **du jour de carence constitue une nouvelle ponction opérée sur leur rémunération**.

Cette mesure déjà mise en place en 2012 et **abrogée en 2014**, a montré son **inefficacité**. Lors de son application dans la fonction publique territoriale la proportion d'agents en arrêt maladie de courte durée est restée stable (1,1%) (*rapport présenté à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2015*).

Elle est d'autant plus **inefficace pour la protection sociale** que les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale.

Elle est complètement **injuste parce que motivée par un mensonge**, celui de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,…) pris en charge par les employeurs.

Pour toutes ces raisons, les personnels de la ville, de la CAGC et du CCAS vous demandent de ne pas appliquer le jour de carence comme l'ont déjà décidé des collectivités et des établissements publics.

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE